

S'ASSOCIER WWW.LALIGUE.ORG
EST UNE FORCE !



DOSSIER D'AFFILIATION

2016/2017



Associations socio-culturelles
Ligue de l'enseignement – FAL 44- www.laligue44.org
Agissons ensemble pour faire société

Ne me jetez pas.... je suis toujours utile !



SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| Être affilié à la Ligue de l'enseignement – FAL 44 | 3 |
| L'affiliation de votre association : suivez les étapes ! | 4 |
| Les adhésions | 5 |
| Tarifs affiliations Ligue de l'enseignement – FAL 44 | 6 |
| Le webaffiligue | 7/8 |
| La facturation des affiliations et des adhésions | 9 |
| L'assurance de votre association | 10/11 |
| Procédure d'affiliation et d'adhésion à l'USEP | 12 |
| Les codes d'activités culturelles et éducatives | 13/14 |
| Votre accompagnement | 15 |
| La formation pour les bénévoles associatifs | 16 |
| Campagne Laïcité | 17 |

VOTRE PACK DE RE-AFFILIATION ANNEXE A RETOURNER AU PLUS VITE

- Fiche de ré-affiliation pré-remplie à compléter et modifier si nécessaire
- Coordonnées responsables de section à compléter
- Bon de commande visa SACEM (à compléter et à retourner si besoin)
- Bulletin type de demande d'adhésion à dupliquer et à utiliser pour vos adhésions (Le bulletin pré-rempli est disponible sur demande)

DES TEMPS D'INFORMATION



**Pour une meilleure compréhension des procédures
venez participer aux réunions d'informations et de formations
sur les obligations assurantielles APAC et sur les dossiers d'affiliations**

Le samedi 25 juin 2016

Skatepark
9 allée des Vinaigriers à Nantes
de 9 h 30 à 12 h 30

Le mercredi 14 septembre 2016

AL St Nazaire
GEPAL
69 rue Vivant Lacour à St Nazaire
de 19 h 00 à 21 h 00

Le jeudi 29 septembre 2016

Mairie La Chevallerais
Salle des associations (à confirmer)
14 place de l'Eglise à La Chevallerais
de 19 h 00 à 21 h 00

Le jeudi 22 septembre 2016

AL Vertou (à confirmer)
Stade du Loreau – Route du Drouillet à Vertou
de 19 h 30 à 21 h 30

Contenus de ces réunions

- Présentation des affiliations 2016/2017
- Présentation de l'utilisation du site webaffiligue
- Principes de la fiche diagnostic
- Présentation du dispositif du Service Civique
- Informations diverses

ETRE AFFILIÉE À LA LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 C'EST :

PORTER ET RELAYER LE PROJET DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'enseignement invite les citoyens et les citoyennes à s'associer pour :

- comprendre les mutations de notre époque
- contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser
- promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale
- s'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète

Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire fondée sur la laïcité comme principe du « vivre ensemble ».

BENEFICIER D'ACCOMPAGNEMENTS A LA VIE ASSOCIATIVE ET FÉDÉRATIVE PAR :

- Un accompagnement de projets
- Une aide à la création d'association
- Des formations des bénévoles associatifs
- Un accompagnement au fonctionnement associatif
- Un syndicat employeurs
- Une mise en réseau des associations
- Un appui aux jeunes en projets
- Un appui au développement de projets éducatifs
- Des actions de citoyenneté
- Un Centre de Ressources à la Vie Associative (voir page 15)
- Un accord avec la SACEM

BENEFICIER DES SERVICES ASSURANCES APAC (GROUPE COOPERATIF ET MUTUALISTE D'ASSURANCE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT) PAR :

- Des conseils pour assurer votre association et les adhérents
- Des contrats spécifiques et adaptés à votre situation
- Des procédures sécurisées et conformes aux codes des assurances et du sport
- Un diagnostic spécifique pour votre association

PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE PAR :

- Une aide au montage de projets pour des séjours en classes de découvertes et des sorties scolaires
- Des interventions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations...
- Des formations des délégués élèves
- Des interventions à thème

BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT D' ACTIONS SPORTIVES GRACE A L'UFOLEP ET L'USEP PAR :

- L'organisation de manifestations sportives
- La mise en place de formations de bénévoles (dirigeants, animateurs, officiels...)
- La réalisation et diffusion de calendriers sportifs
- Le soutien au développement de nouvelles activités
- L'accompagnement d'associations sur des dossiers spécifiques (organisation de manifestations, montage de dossiers de subventions...)
- Prêt de matériels (sono, talky, stand parapluie...)
- Un soutien financier ou aide matériel pour les projets spécifiques

BENEFICIER D'OFFRES SPECIFIQUES SUR DES SEJOURS VACANCES ET ETABLISSEMENTS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 PAR :

- Des tarifs préférentiels sur certaines périodes et séjours
- Des possibilités de formations BAFA avec stages pratiques
- Du prêt de matériels, vacances, suivant disponibilités

BENEFICIER DE TARIFS PREFERENTIELS POUR :

- Des formations PSC 1
- Des formations qualifiantes
- Des événements spécifiques (ex : sportives)
- Des achats de matériels chez des partenaires de la fédération

COMMUNICATION

Bénéficiaire d'une communication optimale de la Fédération : Ligue, Ufolep et Usep.
Pour cela, lors des adhésions, n'hésitez pas à saisir les adresses mails de vos adhérent.e.s.

L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION : SUIVEZ LES ETAPES !

I – VOTRE RE-AFFILIATION

Le formulaire de ré-affiliation pré-rempli sur la base des informations de la saison 2015/2016 vous est envoyé avec cette procédure dans le pack annexe.



- 1- Vérifier et modifier éventuellement en rouge les informations données. Compléter les coordonnées des membres du bureau et du correspondant. Ce dernier sera le destinataire de toute correspondance émanant du service.
- 2- **Vérifier et compléter** les activités de votre association ou Amicale Laïque notées sur la fiche de ré-affiliation (voir liste des codes p.13)
- 3- **Signer et dater** le document **impérativement par le- la président.e en bas des pages 1 et 4**
- 4- **Renvoyer le dossier complet** au service affiliation dès que possible et au plus tard le **31 août 2016**

La ré-affiliation 2016/2017 est possible par le webaffiligue association. Pour cela :

1. L'association doit aller dans le menu « mon association » et cliquer sur le bouton « demander votre affiliation 2016/2017 ».
2. Elle doit modifier les informations puis imprimer le document de synthèse des informations qu'elle devra signer et renvoyer à la Ligue de l'enseignement - FAL 44, service affiliation !

ATTENTION : POUR TOUTES QUESTIONS CONCERNANT LE SPORT EN MILIEU SCOLAIRE (USEP), voir p14 ou merci de contacter le service USEP à affi.usep44@laligue44.org.

II – DEBUT DES GARANTIES D'ASSURANCE LIEES A L'AFFILIATION

Selon votre type d'association (C1, C2,...), **votre affiliation peut-être accompagnée d'une couverture d'assurance responsabilité civile.**

Elle ne peut-être prise en compte seulement si :



- **vous avez rempli ou modifié la fiche diagnostic imposée par l'APAC (obligatoire depuis plusieurs années)**
- l'ensemble de vos adhérents (selon le type d'association) et les membres actifs de votre structure sont titulaires d'une carte Ligue pour les activités culturelles

Qu'est ce que la fiche diagnostic et à quoi sert-elle ?

Votre association et ses membres bénéficient des garanties d'assurance de la Multirisque Adhérents Association. Seules sont garanties les activités déclarées impliquant uniquement vos membres. Ces conditions sont d'ailleurs spécifiquement mentionnées à l'article 1, 2 et 3 de la Multirisque Adhérents Association.

Pourquoi est-elle obligatoire : Conformément à l'article L.113-2 du Code des Assurances qui dispose : « *L'assuré est obligé :*

- *de répondre exactement aux questions posées pour l'assurance, notamment dans le formulaire de déclaration du risque par lequel l'assureur l'interroge lors de la conclusion du contrat, sur les circonstances qui sont de nature à faire apprécier par l'assureur les risques qu'il prend en charge.*
- *de déclarer, en cours de contrat, les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites à l'assureur.*

Pour remplir cette fiche, vous avez deux possibilités :

- 1- Vous connectez sur votre espace privé du site APAC assurance avec le code et le mot de passe fournis par l'APAC (voir le courrier du président et/ou trésorier). L'imprimer, la signer et l'envoyer **impérativement à l'APAC**
- 2- Vous pouvez remplir la fiche diagnostic version papier, téléchargeable sur nos sites internet, et la retourner remplie et signée avec la fiche de ré-affiliation.

III - VALIDATION DE VOTRE AFFILIATION

Votre demande d'affiliation sera traitée dès sa réception à la Ligue de l'enseignement - FAL 44, **si le dossier est complet et si l'association est à jour de ses cotisations.**



- 1- Le service affiliation valide votre dossier et l'enregistre. Votre profil 2016-2017 webaffiligue sera automatiquement débloqué et vous permettra donc de saisir vos adhésions pour la nouvelle saison.
- 2- Le service affiliation transmet la facture aux correspondants.

LES ADHESIONS

DEMANDE D'ADHESIONS



Dès que l'affiliation de votre association est enregistrée, vous pouvez procéder à vos demandes d'adhésions. Vous avez 3 possibilités :

- Internet avec le webaffiligue (recommandé pour éviter les erreurs)
- L'information en utilisant le fichier Excel fourni par nos soins ou téléchargeable sur le site de la Ligue de l'enseignement - FAL 44
- Le support papier en utilisant les formulaires individuels pré-remplis (à la demande auprès de la Fédération)

Attention : pour les demandes d'adhésions USEP, vous reporter à la circulaire affiliation/adhésions USEP 44

ENREGISTREMENT DES ADHÉSIONS PAR INTERNET - webaffiligue



Les mots de passe ne changent pas. Si l'association ne se ré-affilie pas, son accès sera bloqué le 1^{er} novembre 2016.

Voir détail page 7

ENREGISTREMENT DES ADHÉSIONS PAR FICHER INFORMATIQUE



- Téléchargez la trame du fichier Excel sur le site de la Ligue de l'enseignements- FAL 44 et respectez **scrupuleusement** l'exemple saisi en ligne 2
- Récupérez via le site webaffiligue la liste de vos adhésions de la saison 2015-2016 en utilisant les fonctions « recherche et outils »
- Enregistrez vos demandes de ré-adhésions en précisant 2017 pour l'année de référence et en gardant le n° de l'adhérent
- Rajouter des lignes en complétant correctement l'ensemble des colonnes (voir exemples) pour vos nouvelles adhésions
- Envoyez le fichier par mail à affiliations@laligue44.org

ENREGISTREMENT DES ADHÉSIONS PAR SUPPORT PAPIER



Renseignez et retournez-nous un bulletin individuel par adhérent.e (voir annexe ou téléchargeable sur le site www.laligue44.org).

ANNULATION D'UNE CARTE D'ADHESION



Vous avez la possibilité de résilier une carte Ligue de l'enseignement - FAL 44 dans les **15 jours à partir de la date de saisie**. Pour cela, merci de nous retourner une demande écrite de l'annulation avec le retour de la carte ou la licence de la personne concernée. **Sans ces documents, il n'y aura pas de remboursement.**

QUE SE PASSE T-IL APRES VOTRE SAISIE ?

Après réception de vos demandes d'adhésions :



- Nous intégrons le fichier internet ou informatique dans le logiciel d'affiliation sans aucune ressaisie
- Nous délivrons immédiatement vos cartes Ligue de l'enseignement – FAL 44
- Nous imprimons une facture correspondante aux demandes d'adhésions saisies
- Une mise à jour des nouvelles adhésions est effectuée dans votre espace internet Webaffiligue par une centralisation de nos données, toutes les 24 h, au serveur national

TARIFS AFFILIATIONS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FAL 44

| Catégorie d'affiliation | Total | Typologie des associations | Critères à respecter |
|-------------------------|----------|---|---|
| C.1 A - 150 adultes | 61,00 € | Amicales Laïques, Associations ou groupements ayant des activités organisées par et pour leurs adhérents | Pour s'associer : - Effectif total de l'association déclaré comme adhérent - Assurance pour toutes et tous - Paiement par chaque adhérent.e Pour se fédérer : - Acte d'engagements réciproques |
| C.1 A 150 adultes et + | 162,50 € | | |
| C.1 B - 150 adultes | 85,50 € | Associations ou groupements souhaitant une affiliation pour seulement une partie de leurs activités sportives | Pour s'associer : - Effectif pris en compte uniquement celui des sections affiliées - Assurance réservée à ces sections affiliées et leurs activités |
| C.1 B 150 adultes et + | 187,00 € | | |

TARIFS ADHÉSIONS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44

| type | adulte né(e) en 1999 et avant | jeune né(e) de 2000 à 2005 | enfant né(e) en 2006 et après |
|-------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Carte Ligue | 16,00 € | 3,50 € | 3,50 € |

Tarifs Spécifiques double adhésion

La carte Ligue délivrée à chacun.e des membres d'une association affiliée comprend une cotisation d'assurance TGA (pour les adultes) ou TLE (pour les jeunes et les enfants). Composée en partie pour la responsabilité civile de son association et d'une autre pour la couverture individuelle en tant que personne physique, cette cotisation n'est valable que pour les activités menées dans l'association à laquelle on adhère.

La double adhésion, c'est être membre sur la même saison de deux (ou plusieurs) associations affiliées en même temps. Par conséquent, si une personne est déjà membre d'une association, elle devrait aussi prendre une nouvelle carte de membre de la Ligue pour cette autre association. La procédure nationale simplifie ce dispositif en faisant uniquement payer les cotisations d'assurance, c'est que l'on appelle « l'assurance double adhésion ».

L'adhérent.e possède déjà une carte Ligue de l'enseignement - FAL 44 et éventuellement une licence UFOLEP dans une autre association, dans votre association il devra payer :

| Type de | Catégorie ¹ | Tarifs |
|---|-----------------------------------|--------|
| Adhérent.e déjà titulaire d'une carte FAL dans une autre association du département | Adulte (né-e en 1999 et avant) | 3.90 € |
| | Jeune (né-e de 2000 à 2005) | 1.43 € |
| | Enfant (né-e en 2006 et après) | 1.43 € |

LE WEBAFFILIGUE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Le Webaffiligue est une application web gratuite pour faciliter la gestion administrative de votre association et de ses adhérents
- Un accès 24 h sur 24, 7 jours sur 7 depuis un ordinateur, une tablette ou un Smartphone.
- Une application pour gérer vos adhérents et faciliter les demandes d'adhésions
- Un espace pour consulter les informations de votre Fédération
- Un accès aux données validées par la Fédération à J+1
- Un moyen pour imprimer des copies des cartes d'adhésions

PRESENTATION DE L'OUTIL

www.affiligue.org

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

BIENVENUE

Bienvenue sur le WebAffiligue !
Votre espace Personnel pour gérer facilement votre association, votre adhésion,...

ACCÉDER À MON ESPACE
JE ME CONNECTE >

Identifiant
VOTRE IDENTIFIANT

Mot de passe
VOTRE MOT DE PASSE

Se connecter

Recevoir mes identifiants

VOIR D'AUTRES ESPACES
AVEC LES MÊMES IDENTIFIANTS
JE LES CONSULTE >

APAC ASSURANCES
GÉRER VOTRE FICHE DIAGNOSTIC

ROULER EN UFOLEP
GÉRER VOS ENTRAÎNEMENTS MOTOS ET CYCLOS

Rappel :

Les mots de passe ne changent pas. Si l'association ne se ré-affilie pas, son accès sera bloqué le 1^{er} novembre 2016. Vous pouvez définir dans le webaffiligue un « gestionnaire web » dans le tableau des responsables de l'association afin de pouvoir identifier la ou les personnes qui utilisent réellement cet outil pour gérer les adhérent.e.s de l'association.

Dans le menu « Associations=>affiliation 2016/2017 », vous pourrez mettre à jour et renouveler votre affiliation pour la nouvelle saison. C'est à cet endroit que vous pouvez changer les informations sur le président, trésorier, secrétaire et gestionnaire web. Vous choisirez un.e seul.e « gestionnaire Web », en cliquant sur une touche prévue à cet effet, un mail sera envoyé avec leurs identifiants de connexion.

La ré-affiliation 2016/2017 est possible par Webaffiligue Association !

Après le 31 août, si l'association n'a pas fait le nécessaire pour sa ré-affiliation, un message d'erreur lui indiquera lors de sa connexion que son accès est bloqué. On lui proposera néanmoins de réaliser sa demande de ré-affiliation par internet. Elle devra mettre à jour les informations, imprimer la demande d'affiliation simplifiée (page 2 uniquement), la signer et l'adresser à la Fédération. A réception, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 la vérifiera et pourra récupérer un fichier Webaffiligue à l'intégrer dans la base affiliation de la fédération.

GESTION DE VOS ADHESIONS

- Accéder aux informations existantes enregistrées dans le logiciel "Affiligue" de votre Fédération
- Connaître qui est/n'est pas encore adhérent.e sur la saison en cours
- Rechercher/trier vos adhérent.e.s par saison, activités, tranches d'âge...
- Mettre à jour/corriger les informations sur vos adhérent.e.s
- Utiliser des rubriques personnalisables pour les besoins de l'association (par exemple : Qui a payé sa cotisation ? Les créneaux d'activités, le téléphone des parents pour les mineurs, des secteurs géographiques de collecte des adhésions, etc...)
- Demander le renouvellement des adhésions en quelques clics
- Imprimer un historique des demandes adressées à votre Fédération

PROCEDURES D'AFFILIATION ET DEBUT DES GARANTIES DES COUVERTURES D'ASSURANCE

Pour les associations socioculturelles, il est rappelé que :

- Si l'association fait ses demandes d'adhésions nominatives par le Webaffiligue, une tolérance pourra être acceptée : la date d'enregistrement des adhésions pourra être modifiée pour reprendre la date de la réception de l'email du Webaffiligue Association annonçant la mise à disposition du fichier
- Pour les adhésions nominatives, les garanties personnelles d'assurances associées débutent le jour de l'enregistrement de l'adhésion et de délivrance de la carte Ligue

GESTION DE VOTRE ASSOCIATION

- Imprimer la liste ou l'annuaire de vos adhérent.e.s
- Imprimer des étiquettes et les coller sur des enveloppes pour écrire à vos adhérent.e.s
- Eviter une nouvelle saisie des informations en exportant facilement toutes les données de vos adhérent.e.s vers un tableur Excel ou OpenOffice
- Imprimer la liste d'émargement des adhérents pour votre Assemblée Générale
- Récupérer les adresses email de vos adhérents pour les copier dans votre logiciel de messagerie
- Envoyer un email depuis notre application d' emailing intégrée
- Gérer et organiser vos listes de diffusion

PRINCIPE LIES AU VISA SACEM- SACD - SPRE

Chaque fois que vous organisez une manifestation avec diffusion de musique enregistrée (avec CD) ou « vivante » (avec de vrais musiciens), vous devez régler des droits à la SACEM.

Le visa SACEM-SACD-SPRÉ, vous permet de **bénéficier de remises et de réductions**. Par exemple, le montant des droits SACEM pour une manifestation musicale sera réduite de 12,5 %.

Valable du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, le visa 2016-2017 est disponible auprès du service affiliation de la Ligue de l'enseignement - FAL 44.

Vous pouvez commander ce visa en nous renvoyant l'imprimé « visa SACEM – SACD – SPRÉ » joint au dossier d'affiliation ou téléchargeable sur internet site de la Ligue de l'enseignement – FAL 44.

Conservez précieusement le document que nous vous enverrons à réception de votre commande car il constitue la preuve, pour la SACD et la SACEM, de votre affiliation à la Ligue de l'enseignement.

Le coût du visa est de 7,50 €, il est amorti dès la première manifestation.



LA FACTURATION DES AFFILIATIONS ET DES ADHÉSIONS

LA FACTURATION DES ADHÉSIONS : PRINCIPE



La règle appliquée est celle d'une facturation par saisie d'adhésions. Pour les associations qui souhaitent une facturation par activité ou section, il est donc important de respecter le principe ci-dessous :

- Utiliser le webaffiligue
- Effectuer les saisies par activité ou section
- Envoyer la saisie à la fédération (avec le bouton prévu à cet effet) à la fin de la saisie d'une activité ou d'une section.
- Prévenir en plus le service affiliation de la Ligue de l'enseignement - FAL 44 de votre souhait de factures détaillées. Attention, pour bénéficier de ce dispositif, vous devez obligatoirement saisir vos demandes d'adhésions via le webaffiligue par activité !

LES MOYENS SPECIFIQUES DE REGLEMENT

Le Conseil Régional des Pays de la Loire ou les comités d'entreprises proposent des chèques réductions pour réduire le coût des adhésions ou licences. Nous pouvons accepter le chèque Pass Culture Sport du Conseil Régional, le passeport loisir et culture de l'ACENER et le Coupon sport de l'ANCV.



Comment gérer ces pass ?

- Votre association peut accepter le règlement de tout ou partie d'une adhésion avec ce Pass. Pour cela, l'adhésion doit correspondre à la personne qui est mentionnée nominativement sur le coupon qui vous est remis. **Attention, vérifiez la validité du Pass ! N'acceptez pas de Pass dont la date est dépassée. Nous ne pourrions pas vous les prendre en compte. Ex : Vous acceptez un pass daté du 30/09/2016. Nous ne pourrions pas le prendre en compte si vous le renvoyez après cette date.**
- Lors du règlement de l'inscription, déduisez immédiatement le montant du coupon Pass sur la cotisation due par l'adhérent.
- Faites votre demande d'adhésion normalement auprès des services de la Ligue de l'enseignement - FAL 44.
- A réception de la facture, vous réglez celle-ci en déduisant le montant du Pass (**mettre les coordonnées de votre association ainsi que le code d'activité pratiqué par la personne au dos du Pass**) que vous nous renvoyez avec le règlement de la facture. Ce coupon est alors utilisé comme moyen de paiement.

L'ASSURANCE DE VOTRE ASSOCIATION



APAC Assurances est Le service assurances de la Ligue de l'enseignement. Membre du groupe coopératif de la Ligue de l'enseignement, APAC Assurances couvre l'ensemble des besoins en assurances des associations à travers ses 3 entités : APAC, MAC et LIGAP.

QUELS SONT LES BENEFICIAIRES DES GARANTIES

VOTRE ASSOCIATION :

- Dans le cadre d'une affiliation globale : votre association **si la totalité de l'effectif est déclarée et titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement**;
- Dans le cadre d'une affiliation sectorielle : la ou les sections affiliées de votre association dont tout l'effectif est déclaré et titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement (ou à défaut pour lesquels un complément d'assurance a été souscrit auprès de l'APAC).

LES PERSONNES PHYSIQUES PARTICIPANT A VOS ACTIVITES :

- Les personnes physiques titulaires de la carte d'adhérent Ligue (ou à défaut déclarées dans le cadre de la souscription d'un complément d'assurance) ;
- Les collaborateurs permanents ou occasionnels (salariés ou non) ;
- Les aides bénévoles qui, à la demande de l'association, prêtent exceptionnellement leur concours gratuit lors de manifestations occasionnelles.

LES GARANTIES DE RESPONSABILITE CIVILE

La Multirisque Adhérents Association vous accorde un ensemble de garanties Responsabilité civile destinées à vous protéger dans vos activités associatives :

- Responsabilité Civile Générale de l'association et des participants : garantie des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers au cours des activités assurées.
- Responsabilité Civile Organisateur d'épreuves non motorisées (exclusion des épreuves et manifestations cyclistes notamment soumises à autorisation ou déclaration préalable).
- Responsabilité Civile Intoxications alimentaires.
- Responsabilité Civile des mandataires sociaux.
- Responsabilité Civile « Organisation ou vente de voyages ou séjours » : garantie de la responsabilité civile spécifique instaurée par les articles L.211-16 et L.211-17 du Code du Tourisme pour les voyages ou séjours exceptionnels organisés au profit de vos adhérents. Attention : si vous relevez de l'immatriculation au Registre national des agents de voyage et autres opérateurs de tourisme, une souscription spécifique est nécessaire.
- Responsabilité Civile « Locaux occasionnels » : responsabilité civile de l'association pour les dommages causés aux bâtiments mis occasionnellement à disposition. Attention : si vous disposez d'une exclusivité pendant plus de trois mois consécutifs, un contrat spécifique doit être souscrit. Plafonds de garantie et limitations : voir le tableau récapitulatif figurant dans la notice Multirisque Adhérents Association. Exclusions : les biens et matériels appartenant, loués ou confiés à l'association ne sont pas garantis (une seule exception : les biens confiés à titre de dépôt définis dans la notice). Attention aux spécificités liées à l'organisation de manifestations publiques notamment soumises à déclaration ou autorisation préalable. Les manifestations publiques motorisées ou cyclistes sont exclues et nécessitent la souscription d'un contrat spécifique. Reportez-vous à la notice pour prendre connaissance des exclusions. En cas de doutes, n'hésitez pas à contacter votre correspondant APAC.

UNE GARANTIE ASSISTANCE JURIDIQUE AU PROFIT DE VOTRE ASSOCIATION :

Un litige garanti survient dans le cadre de votre activité ? Une aide vous sera apportée pour engager une action amiable ou même judiciaire (avec prise en charge des frais et honoraires).

UNE GARANTIE DEFENSE PENALE/RECOURS AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

En cas de sinistre corporel ou matériel survenu lors d'une activité associative, un recours amiable ou judiciaire à l'encontre du tiers responsable peut être engagé.

DES GARANTIES DOMMAGES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ET DE SES MEMBRES

- Vol d'espèces et valeurs : garantie, sous réserve du respect des conditions de sécurité, des valeurs appartenant ou confiées à votre association.
- Garantie Tous Risques des expositions organisées par votre association. Attention : si les objets exposés dépassent une valeur unitaire de 3 000 € (ou un total de 63 950 €), contactez votre correspondant APAC pour une souscription complémentaire.
- Garantie des biens des personnes physiques : remboursement (dans la limite de 1 100 €) en cas de détérioration ou de vol (sous certaines conditions) des biens appartenant aux personnes physiques garanties. Attention, les effets vestimentaires, les bicyclettes, planches à voile, bijoux et espèces ne sont pas garantis.

INDIVIDUELLE ACCIDENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

Les personnes physiques ayant accepté les conditions proposées bénéficient de garanties Individuelle Accident accordées par la MAC (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) :

- En cas d'accident corporel ou de maladie grave (cf. définition aux Conditions Générales) survenu lors d'activités associatives, remboursement des frais médicaux restés à charge (dans la limite de 7 623 €).
- En cas d'accident corporel avec :
 - Remboursement des prothèses dentaires (dans la limite de 336 € par dent),
 - Remboursement des lunettes et lentilles (dans la limite de 610 €),
 - Pertes de salaires, frais de garde ou de rattrapage scolaire : dans la limite de 305 €*
 - Capital forfaitaire réductible selon le degré de l'Invalidité Permanente Partielle
 - Capital Décès de 6 098 €*

* Ces plafonds peuvent être augmentés en souscrivant les Garanties optionnelles complémentaire
Pour toute information complémentaire, reportez-vous à la notice spécifique Individuelle Accident Corporel.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

Rapatriment sanitaire en cas d'accident ou de maladie, retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un proche, frais de secours en montagne, etc.

Pour les détails des plafonds de garanties reportez vous à la notice spécifique remise avec l'affiliation.

LA DECLARATION DE SINISTRE

Dès que vous avez connaissance d'un sinistre matériel ou physique impliquant votre association et ou l'un de ses membres, nous vous conseillons d'effectuer dans les 5 jours qui suivent ce sinistre une déclaration auprès des services APAC.

Cette déclaration doit se faire sur le support spécifique « Déclaration de sinistre » téléchargeable sur les sites de la Ligue de l'enseignement - FAL 44.

LA DUREE DE L'ASSURANCE

L'acquisition de ces garanties doit être validée après **régularisation d'une fiche diagnostic** qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.
Les garanties sont accordées jusqu'au 31 août de l'année suivante (2017 pour la saison 2016/2017).

Pour continuer vos activités en toute sérénité et bénéficier des garanties de cette Multirisque Adhérents Association, nous vous conseillons de renouveler l'affiliation de votre association et l'adhésion de ses membres avant le 1^{er} septembre 2016 pour la saison 2016/2017. En l'absence de renouvellement de l'affiliation et des adhésions au plus tard le 31 octobre 2016, l'association d'aucune garantie d'assurance à compter du 1^{er} octobre 2016.

Afin de gagner en efficacité, le site internet de l'APAC nationale (<http://www.apac-assurances.org>) va vous permettre de retrouver votre fiche diagnostic en ligne.

Vous devez, soit la compléter et/ou la modifier en même temps que vous faites votre ré-affiliation.

Utilisez le code d'accès fourni par l'APAC.

L'APAC EN DIRECT N° VERT 0800 200 375

Adresse mail : accueil-apac@laligue.org

Pour le suivi de vos dossiers, demandez Sophie MAKOWSKI



PROCÉDURE D'AFFILIATION ET D'ADHESION A L'USEP 44

1) L'ensemble des documents d'affiliation est adressé aux délégués de secteur USEP pour diffusion auprès des associations USEP d'école ou des sections USEP d'Amicale Laïque. Ceux-ci sont rassemblés dans une pochette qui comprend :

- La page d'informations sur l'association USEP et/ou l'amicale laïque (document recto/verso)
- Le bon de commande des forfaits classes pour les enfants et des licences adultes (document recto/verso)
- La liste nominative des adultes adhérents USEP
- Une page d'informations pour l'adhésion des enfants
- La fiche diagnostic APAC assurances (document recto/verso)

2) L'association USEP ou les sections USEP d'Amicale Laïque complètent les informations demandées en lien avec l'Amicale Laïque pour ces dernières.

3) L'association USEP ou les sections USEP d'Amicale Laïque transmettent leur pochette (en conservant une copie) aux délégués de secteur USEP (**et non à l'USEP 44**)

4) Les délégués de secteur USEP vérifient, corrigent, complètent les informations demandées et transmettent l'ensemble des pochettes au comité départemental.

5) Le comité départemental USEP saisit les données dans « affiligue » et transmet les appels à cotisation aux associations.

Les licences parviendront aux associations ou sections USEP d'Amicale Laïque par l'intermédiaire des délégués de secteur.



LES CODES D'ACTIVITÉS CULTURELLES ET ÉDUCATIVES

REFLEXIONS-DEBATS-DEFENSE DES DROITS

9990-Promotion des valeurs de la Ligue
9991-Engagement militant - question de société
9999-Activités statutaires

REFLEXIONS-DEBATS-DEFENSE DES DROITS

3100-Conférences – débats
3101-Université populaire
3102-Groupe d'étude ou de recherche
3103-Droits de l'Homme
3104-Droits de l'Enfant
3105-Lutte contre les discriminations
3106-Lutte contre le racisme
3107-Education à la paix
3108-Autres : précisez
3109-Cercles Condorcet

FORMATION

3200-Formation professionnelle
3201-Insertion sociale
3202-Formation des enseignants
3203-Formation des bénévoles
3206-Formation aux métiers de l'animation
3207-Alphabétisation
3208-Illétrisme
3209-Réseau d'échanges et de savoirs

ARTS ET CULTURE, Livre, lecture, écriture

3520-Diffusion
3521-Médiation
3522-Pratique amateur
3524-Technique du livre
3525-Calligraphie
3526-Métier de l'imprimerie
3527-Bande dessinée

ARTS ET CULTURE, Arts visuels et appliqués

3530-Diffusion
3531-Education, Médiation
3532-Arts plastiques
3533-Vidéo
3534-Photographie
3535-Mode

ACTION CULTURELLE TOUS CHAMPS ARTISTIQUES

3570-Diffusion
3571-Education, médiation
3572-Pratique amateur
3573-Organisation d'évènement
3574-Echanges intergénérationnels
3575-Expositions

CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

3550-Club, atelier de pratique
3551-Sensibilisation, éducation, médiation
3552-Informatique

REFLEXIONS-DEBATS-DEFENSE DES DROITS

3100-Conférences – débats
3101-Université populaire
3102-Groupe d'étude ou de recherche
3103-Droits de l'Homme
3104-Droits de l'Enfant
3105-Lutte contre les discriminations
3106-Lutte contre le racisme
3107-Education à la paix
3108-Autres : précisez
3109-Cercles Condorcet

ARTS ET CULTURE, Spectacle vivant

3500-Diffusion / Création
3501-Education artistique, médiation
3502-Arts du cirque, Arts de la rue
3503-Théâtre
3504-Chant choral
3505-Musique
35051-Musique traditionnelle
35052-Musique acoustique
35053-Musique actuelle
35054-Cours de musique
35055-Cours de solfège
35056-Guitare
35057-Accordéon
35058-Piano
3507-Danses classiques et traditionnelles
3508-Danses modernes et contemporaines
3509-Danses urbaines
3510-Danses de salon

ARTS ET CULTURE, Arts appliqués...

3536-Art floral
3537-Forme et couleur
3538-Atelier d'art
35905-Travaux manuels
35906-Patchwork
35907-Scrapbooking
35908-Loisirs créatifs
35909-Broderie
35910-Peinture
35911-Couture
35912-Poterie
35916-Tapisserie
35917-Décoration

CULTURE ET PATRIMOINE

3560-Echanges interculturels
3561-Cultures régionales
3562-Cultures du monde
3563-Promotion, valorisation du patrimoine
3564-Chantiers de rénovation

AUTRES ACTIVITES CULTURELLES

35913-Cuisine
35914-Œnologie
35915-Gastronomie
35901-Jeux de sociétés
35902-Jeux de cartes
35903-Jeux ludiques
35904-Ludothèque
35918-Relaxation
35919-Apprentissage de la langue
35920-Anglais
35921-Espagnol

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

3801-Défense, lobby
3802-Chantiers environnement
3803-Education à l'environnement
3804-Protection de la nature
3805-Promotion du commerce équitable
3806-Autre développement durable

INTERNATIONAL

3600-Actions de solidarité nord - sud
3602-Echanges franco-allemands
3603-Education au développement
3604-Rencontres internationales de jeunes
3605-Rencontres sportives
3606-Chantiers internationaux
3607-Voyages éducatifs internationaux
3608-Voyages solidaires
3609-Tourisme solidaire

ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

3900-Ateliers relais
3901-Classes relais
3903-Animation péri-scolaire
3904-Radio scolaire / Journaux scolaires
3906-Accompagnement à la scolarité
3907-Lire et Faire Lire
3908-Formation des délégués élèves
3909-Restoration d'enfants et de jeune
3910-Garderie scolaire

ACTIVITES SPORTIVES

Il est rappelé que conformément à la décision prise par la Ligue de l'enseignement en 1977, lors de l'assemblée générale de Creil, la pratique des activités sportives relève de l'UFOLEP, secteur sportif de la Ligue, et doit faire l'objet d'une prise de licence auprès de cette fédération. Les pratiquant.e.s de danse sportive ou les randonneurs, notamment, doivent ainsi être licenciés à l'UFOLEP

Principe de base : toute association s'affiliant à la Fédération Départementale de la Ligue de l'enseignement et désirant pratiquer une ou plusieurs activités physiques et sportives (A.P.S) doit s'affilier à l'UFOLEP.

Il est rappelé que conformément à la convention nationale entre le Ministère de l'Education, La Ligue de l'enseignement et l'USEP, toute rencontre sportive sur le temps scolaire doit obligatoirement se dérouler dans le cadre de la fédération sportive scolaire du 1^{er} degré public, l'USEP. Les participant.e.s à ces rencontres doivent donc, obligatoirement, être licencié.e.s USEP.

Pour plus de renseignements :

UFOLEP 44 : 02 51 86 33 34

ufolep 44
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

VOTRE ACCOMPAGNEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS AFFILIEES

La Ligue de l'enseignement - FAL 44 regroupe des associations qui agissent quotidiennement sur le terrain. Qu'elles soient jeunes pousses ou gestionnaires, situées à la ville ou à la campagne, elles trouvent auprès de la Fédération un soutien et un accompagnement dans leur mission d'intérêt général. Pour faciliter l'appui de proximité, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 a divisé le département en **7 secteurs géographiques, animés chacun par deux personnes, l'une salariée vie associative, l'autre administratrice élue au Conseil d'Administration**. Il s'agit d'accompagner la réflexion sur le projet associatif en tant que projet collectif et la structuration démocratique de l'association, de soutenir le projet dans sa globalité et son agencement sur le territoire, de faciliter la mise en réseau et l'implication dans des projets collectifs.

L'animation du réseau d'associations affiliées s'articule autour des objectifs suivants :

- Accompagner la réflexion autour du projet de l'association et sa mise en action
- Accompagner au quotidien les actions développées par les associations et Amicales Laiques affiliées
- Faciliter la mise en réseau des associations entre elles sur le territoire nantais
- Faciliter le dialogue avec les pouvoirs publics et la reconnaissance par ces derniers de l'utilité sociale des actions et projets portés au micro local

Pour en savoir plus ou contacter votre référent.e de secteur, n'hésitez pas à nous solliciter au 02 51 86 33 09 ou animationreseau@laligue44.org.

VOTRE CENTRE DE RESSOURCES A LA VIE ASSOCIATIVE - CRVA

Le CRVA a pour objet de soutenir la vie associative dans une démarche d'Éducation populaire et par ses outils, de faciliter la mise en place des projets.

- **Appui au fonctionnement de vos associations / Amicales Laiques**
- **Formations pour les bénévoles associatifs**
- **COMPT'ASSO : appui à votre organisation financière et comptable :**
 - **Outil** de comptabilité adapté
 - **Réunions** trimestrielles sur les territoires **sur demande**
 - **Permanences téléphoniques et mail, permanences** de proximité sur **RDV** en comptabilité en fonction des besoins
- **Accompagnement à la fonction employeur**
 - appropriation du cadre légal et conventionnel
 - évaluation de la faisabilité d'un projet d'embauche
 - entrée, vie et conclusion du contrat de travail
 - **gestion, édition des bulletins de paie pour le compte des associations affiliées, déclaration des données sociales (labellisation impact emploi par l'URSSAF)**

Le CRVA est labellisé CRIB – Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles - par l'État et le Conseil départemental de Loire-Atlantique. Il est le rédacteur du Guide pratique de l'association www.guidepratiqueasso.org;

LA FORMATION POUR LES BENEVOLES ASSOCIATIFS

POUR QUI ?

Ces formations s'adressent aux bénévoles et responsables associatifs.ves.

Elles sont accessibles à toute personne ou structure qui souhaite participer au développement du secteur associatifs. Les salarié.e.s sont accepté.e.s dans la limite des places disponibles. Elles sont gratuites pour les associations affiliées.

LA DEMARCHE

Ces formations s'inscrivent dans une démarche d'Éducation populaire et apportent les notions nécessaires à la conduite ou au développement d'un projet associatif. Les formations s'appuient sur les échanges d'expériences et la connaissance des domaines abordés.

Notre engagement se manifeste aussi dans l'élaboration d'une charte de formation qualité « Pour faciliter l'accès de toutes et tous à l'éducation et à la formation ».

LES THÉMATIQUES

Si nous mettons en place différents temps de formations sur le fonctionnement associatif, nous vous proposons également des temps d'échanges et de formations thématiques sur :

- la laïcité,
- l'éducation à la citoyenneté,
- la lutte contre les discriminations,
- le lien avec l'école publique,
- l'accompagnement éducatif,
- etc...

Ces temps peuvent être mis en place en fonction des demandes des associations affiliées sur les territoires.

CERTIFICAT DE FORMATION A LA GESTION ASSOCIATIVE

L'objectif du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) est de valoriser l'engagement bénévole au sein des associations et de développer les compétences pour y assumer des responsabilités.

Il comprend une formation théorique (42 h) et une formation pratique (stage dans une association déclarée).

Le CFGGA est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports aux participants qui auront suivi avec assiduité la totalité du parcours de formation.

Il peut servir à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions prévues par la loi.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

N'hésitez pas à nous contacter à centreressources@laligue44.org ou au 02 51 86 33 09.

Lieu de la formation : FAL 44 – 9 rue des Olivettes – 44000 NANTES (ligne 2 et 3 du Tramway : arrêt Hôtel Dieu)

Pour plus d'informations sur le contenu et les prochaines dates de formation, consultez notre site internet :

<http://associations-lpdj.org/>

CAMPAGNE LAÏCITE

Éduquer, instruire, émanciper, accompagner, échanger, sont probablement les verbes qui illustrent le mieux le projet de la Ligue de l'enseignement 44 et son réseau d'associations, d'écoles et de collectivités affiliées. Ils accompagnent l'idée que nous nous faisons de la laïcité : principe de liberté et non d'exclusion.

Ensemble, donnons à voir les actions portées par le Mouvement (commissions laïcité, arbres de la laïcité, ciné débat, actions avec les scolaires etc...).

Vous avez une idée ? Nous pouvons vous aider !

En direction **des habitant.e.s, de l'école, de vos adhérent.e.s et bénévoles :**



- **Des formations laïcité (mise en place régulièrement ou à la demande) :** comprendre la notion et ses enjeux, mettre du sens derrière les mots, appréhender l'éducation à la laïcité et la citoyenneté.
- **Des outils pédagogiques :** des documents supports pour mieux comprendre, des ressources.
- **Des animations pédagogiques** pour aborder plus facilement la question avec les scolaires, les jeunes et les adultes.
- **L'éducation à la laïcité : penser des modules en direction d'enfants et de jeunes sur des temps d'animation lors d'activités, sur des TAPs...**
- **Un spectacle sur la laïcité créé spécialement pour les 110 ans.** En partenariat avec la Compagnie La Rage qui rit, la fédération met à votre disposition cette création. Public : à partir de 16 ans.
- **La mise à disposition de personnes ressources pour vous aider à mettre en place et à animer des temps d'échanges sur la laïcité.**

Faites nous remonter vos actions pour que nous puissions les valoriser à citoyennete@laligue44.org ou au 02 51 86 33 09

FORMATI•ONS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE



Parmi les mesures prises par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, figure une disposition consistant à mettre en œuvre des actions afin de réaffirmer la laïcité. L'Etat promet en la matière, la mise en place de formations. Elles doivent permettre aux acteurs de l'action publique, techniciens, élus ou bénévoles, d'acquérir les notions nécessaires à l'application de ce principe, dans le respect de la loi.

- Comment le principe de Laïcité permet de garantir à toutes et tous de vivre ensemble ?
- Quelles réponses fournir à vos agents, à vos salariés, à vos bénévoles ? Quel comportement doivent-ils adapter face à des situations inconnues ou délicates, tout en respectant le cadre légal ?

Formés, habilités par l'Etat, **nous vous proposons un programme de formation destiné aux élu.es, salarié.es et bénévoles de votre structure, commune ou établissement.** Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la DRDJSCS, elle est donc gratuite. Seuls restent à charge les déplacements et repas.

DATES & LIEUX DES FORMATIONS GRATUITES

- 12 & 13 septembre 2016 à Ancenis (Collège René Guy Cadou)
- 3 & 4 octobre 2016 à Nantes (Collège Talence)
- 8 & 15 octobre 2016 à Machecoul (Salle municipale)
- 26 novembre & 3 décembre 2016 à Rezé (Salle municipale)
- 1^{er} & 2 décembre 2016 à Guémené-Penfao (Collège Bellevue)

Horaires : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Pour plus de renseignements : formationlaicite@laligue44.org ou 02 51 86 33 30

La Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

La Ligue de l'enseignement en Loire Atlantique c'est :

- 427 associations affiliées
- 57 457 adhérent.e.s
- et plus de 15 000 usagers



Service affiliation Ligue de l'enseignement – FAL 44 et UFOLEP 44

Contact : 02 51 86 33 34/ 09
affiliations@laligue44.org

